

Edito

Le Ministère de la Justice a créé l'Agence du TIG et de l'insertion professionnelle en décembre 2018 pour répondre à la nécessité de développer des peines qui favorisent l'insertion des personnes condamnées pour mieux lutter contre la récidive.

Florian
LEMARCHAND



*vos*tre référent territorial
du TIG

Département :
Paris



Le mot de l'organisme



“

L'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) a développé une démarche globale d'accueil et d'accompagnement des personnes condamnées à des peines de TIG. Un éducateur accompagne la personne condamnée pendant et au-delà de l'exécution de sa peine, en faisant le lien avec le dispositif d'insertion Villette emploi et d'autres partenaires. L'APSV met également en œuvre des modules pédagogiques centrés sur la citoyenneté et l'éducation aux médias, qui constituent une autre porte d'entrée vers les dispositifs de l'APSV pour les personnes condamnées.

Madame Marie HATET, Directrice adjointe de l'APSV ”



Nouveautés sur le ressort

Nous sommes heureux d'accueillir parmi nous le **Foyer de Grenelle** qui propose des postes variés : accueil, informatique, entretien des locaux et des espaces verts.

Dispositifs innovants



Le décret du 26 décembre 2019 a ouvert aux **entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire** la possibilité d'accueillir des personnes condamnées à une peine de TIG.

Pour la structure d'accueil, il s'agit d'un engagement citoyen et solidaire qui permet de contribuer à une société plus inclusive.

Nous vous accompagnons pour que cet engagement reste toujours simple, efficace et pertinent.

Le Saviez-vous ?

Le TIG existe depuis **1983**. Une initiative judiciaire portée par le Garde des Sceaux **Robert Badinter** et adoptée à l'unanimité par le Parlement.

